Lettre de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron

Juin 2019 | n°39

Edito

Nous avons désormais le choix entre deux permis, le départemental ou le national, le bi-départemental étant supprimé.

Le permis à 200 euros représente une formidable opportunité, je pense tout particulièrement aux jeunes générations qui ont le désir de découvrir d'autres horizons et qui attendaient depuis des mois de pouvoir valider le précieux sésame.

Reste désormais à adopter les autres éléments de la loi biodiversité, à l'heure où j'écris ces quelques lignes, nous savons seulement que la commission mixte paritaire devrait se réunir le 20 juin 2019 pour un ultime examen.

Si la loi est votée en l'état, elle devrait permettre de pérenniser notre loisir, ce qui n'était pas gagné au vu de la nouvelle configuration de l'échiquier politique et de la prédominance des réseaux sociaux dans la société.

Conserver la majorité de nos acquis est une formidable victoire à mettre à l'actif de Willy Schraen, si d'aucuns ont trouvé de l'empressement dans les décisions qui ont été prises, force est de constater au vu du résultat des élections européennes que le temps nous était compté.

Qui parmi vous aurait imaginé qu'un parti « animaliste » aurait recueilli 2.4% de suffrage ?

450 000 voix, autant que le Parti communiste ou l'UDI...

Le fossé se creuse de jour en jour entre nos traditions, la ruralité et l'urbain à la vitesse de la 4G ou de la fibre.

Plus que jamais, l'avenir nous appartient, plus que jamais nous devrons être responsables de nos actes et de nos actions.

En St Hubert

J. Pierre AUTHIER

Pour recevoir notre prochaine newsletter, pensez à fournir une adresse mail valide à la Fédération, soit en appelant au **05 65 73 57 20** soit par mail **fdc12@chasseurdefrance.com**

SOMMAIRE

P. 2 :	Rapport de Gestion
P. 3 à 8 :	Rapport moral
P. 9 :	Budget prévisionnel
P. 9 :	Prix des adhésions
P. 10 :	Offres promotionnelles
P. 12 :	Contributions à l'hectare
P. 12 :	Schéma départementale de gestion cynégétique
P. 13 :	Dates ouvertures et fermetures
P. 16 :	Règlement intérieur
P. 16 :	Cooptation Stéphane Roques
P. 17-18 :	Rapport d'activité
P. 19 :	Trois départements pour baguer la reine des tourbières

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

9 rue de Rome - Bourran BP 711
12007 Rodez cedex
Tél. 05 65 73 57 20
e.mail : fdc12@chasseurdefrance.com

Annexe Millau : Toute l'année : les vendredis matins de 9h à 12h.
Ancienne usine COMBES
Rue de la Menuiserie 12100 Millau
Tél. 05 65 61 64 92

Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron du 20 avril 2019

En préambule à l'Assemblée générale, le Président AUTHIER, rend hommage à ceux qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée Générale.

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2018 *par Patrick ALCOUFFE – Trésorier*

1.1 L'exercice clos le 30 juin 2018 se caractérise par des résultats négatifs :

➢ Le ***compte Gestion des dégâts*** est déficitaire de : **154.844 €**

Charges : **716.305 €**	Produits : **561.462 €**

1.2 Résultats économiques et financiers

Le chiffre d'affaires (y compris Timbre fédéral et affiliations) est de **2.008.820 €**, dont :

Le total des ***Produits d'exploitation*** ressort à **2.406.495 €** contre **2.359.443 €** pour l'exercice précédent, soit une augmentation de **2%**.

Les ***charges d'exploitation*** s'élèvent à **2.461.545 €.**

Le résultat d'exploitation est de – 55.050 € contre **- 224.375 €** pour l'exercice précédent.

Compte tenu des résultats financiers de **- 5.169 €** et du résultat exceptionnel de **600 €**, le résultat de l'exercice se solde par une **insuffisance** de **59.619 €**.

Le bilan ressortait au 30 Juin 2018 à **3.327.310 €.**

Les réserves de la Fédération sont de 1.450.413 € au 30 juin 2018 .

Le rapport de gestion et les conclusions du Commissaire aux Comptes sont approuvés

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AVEYRON
9 rue de Rome - BP 711 - 12007 RODEZ Cedex | Tél. 05 65 73 57 20 | E-mail : fdc12@chasseurdefrance.com
Site : www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/

Directeur de Publication : **Jean-Pierre AUTHIER** - Tirage : 8500 exemplaires -
Conception graphique : Etienne Jammes Graphiste (Luc-la-Primaube) - Impression : Imprimerie du Progrès (Saint-Affrique).
Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

AU PLAN NATIONAL

La loi Biodiversité n'est pas encore connue dans sa version définitive. Toutefois, lors du congrès de la FNC (Fédération Nationale des Chasseurs), le Président SCHRAEN a fait part des avancées positives et aussi des craintes qui se profilent. Notre univers cynégétique va être passablement modifié.

➢ **Le permis national à 200 €**

(contre 400 € auparavant) est une aubaine pour certains chasseurs mais en devenant un permis **tous gibiers**, il ampute les budgets départementaux d'une partie des cotisations perçues au titre des timbre sangliers.

➢ **La fusion de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) avec l'ONCFS** ne sera pas sans conséquences. La FDC12 souhaite collaborer de façon positive avec ce nouvel organisme comme auparavant avec l'ONCFS. La gouvernance et les compétences du nouvel établissement ne sont pas encore définies.

➢ Le Président AUTHIER a tenu à souligner l'excellent travail et l'implication sans faille de **Jean-Claude LUCHE** rapporteur au Sénat de la loi Biodiversité. Il a pris en compte notre point de vue sur certains articles (ACCA, flux financiers) qui soulèvent des problèmes.

Absent à notre Assemblée générale, il a tenu de parler aux chasseurs aveyronnais par l'intermédiaire d'une vidéo. Jean-Claude LUCHE a été chaleureusement remercié par le Président.

La nouvelle loi va modifier de façon radicale le **mode de financement des dégâts** en imposant aux Fédérations de voter chaque année **un montant de taxe à l'hectare**, nous privant du fond de péréquation des timbres grand gibier nationaux.

La FNC a pour objectif de diminuer fortement les dégâts de sangliers en mettant en place une série de mesures. Il est question d'une éco-contribution intervenant dans les budgets des Fédérations au niveau départemental, régional et national sous des formes à définir.

Toutes ces mesures laissent les Fédérations Régionales dans un certain flou pour établir les budgets prévisionnels.

Parmi les avancées notables dues à la loi biodiversité, le Président SCHRAEN a cité :

- L'intégration des **chasses traditionnelles** dans le patrimoine,
- La reconnaissance des Fédérations dans la **répression du braconnage**,
- Le comptage des **loups** en parcs,

- L'interdiction absolue des lâchers de sanglier et l'affirmation du seul **agrainage de dissuasion** selon les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique.

Pour l'instant nous échappons aux dégâts forestiers et aux interdictions de chasser certains jours.

La FNC veut insister sur les règles de sécurité malgré la baisse des accidents mortels (7 lors de la dernière saison). 7 de trop évidemment.

La loi va rendre obligatoire :

- Les vêtements fluo en battues grand gibier
- La pose de panneaux temporaires près des battues,
- **Le recyclage sur la sécurité pour tous les chasseurs au moins une fois tous les 10 ans** et la suppression immédiate du permis pour toute personne engagée dans un accident.

Noter que le délit d'entrave à la chasse est désormais reconnu mettant fin, espérons-le, aux nombreuses actions violentes anti-chasse.

Il est temps, a dit le Président SCHRAEN, *que la société retrouve ses esprits sinon demain c'est toute la ruralité qui va devenir un parc d'attraction pour citadins connectés en mal de sensations fortes. Vos terres, vos étangs, votre ruralité deviendront leur terrain de jeu.*

Grâce aux réseaux sociaux ces associations qui privilégient l'animal à l'homme sont malheureusement efficaces. On peut d'ailleurs se poser la question de leur large financement auquel participent nombre d'acteurs du CAC 40 tellement honnis par ces mêmes bénéficiaires !

Les chasseurs qui sont **les premiers écologistes de France** sont caricaturés et désignés comme responsables de l'appauvrissement de la biodiversité.

Heureusement, lorsque le CRNS et le Muséum se penchent sur la disparition des oiseaux avec leur sérieux scientifique ce n'est pas la chasse qui est accusée de la disparition des oiseaux. Les causes sont connues mais les mesures ne sont pas prises et les insectes disparaissent, la petite faune est toujours broyée par les engins agricoles, les chats harets destructeurs d'oiseaux sont toujours protégés.

L'interdiction de la chasse dans le canton de Genève en a démontré la stupidité, laissant le soin à des brigades de fonctionnaires de détruire à coup de carabines nocturnes grande et petite faune. Une étude récente montre que cette pratique est 10 fois plus onéreuse que la chasse. Etendue au département du Doubs, elle couterait 9 millions d'euros ! (plus de 40 fois la facture des dégâts).

Revenant à des problèmes plus pratiques, la FNC envisage de faire du **petit gibier** le prochain objectif.

Enfin, il est impossible de passer sous silence la **Peste Porcine Africaine** qui sévit en Belgique et qui, grâce aux clôtures et au repeuplement n'a pas pénétré sur notre territoire.

Les chasseurs français limitrophes ont parfaitement joué le jeu.

AU PLAN RÉGIONAL

La Fédération Nationale a désiré accroître le rôle des Fédérations régionales pour en faire les représentants de la chasse auprès des instances régionales et aussi des interlocuteurs de la FNC lors de dossiers nationaux concernant en particulier la biodiversité (chemins ruraux par exemple).

La dotation aux Fédérations régionales sera de 9 millions d'euros contre 1,8 million actuellement, chaque Région recevant 400.000 € de fonctionnement plus un fond émanant de chaque Département.

La Fédération Régionale Occitanie recevra 784.000 €. A ce jour, elle est la mieux structurée malgré les difficultés de fonctionnement liées à la conservation des deux sites Montpellier et Toulouse.

Nicolas Cayssiols, notre Directeur est fréquemment sollicité pour un travail en commun. C'est un atout pour nous.

La Région a financé le **sentier ludo-pédagogique de la Gachoune**, prochainement ouvert au public (financement conjoint avec le Conseil Départemental). La Région interviendra financièrement dans la mise en place du **sanglier courant**.

Ferdinand Jaoul représente avec compétence et passion les chasseurs et les pêcheurs en qualité de conseiller Régional. Le Président AUTHIER le remercie chaleureusement.

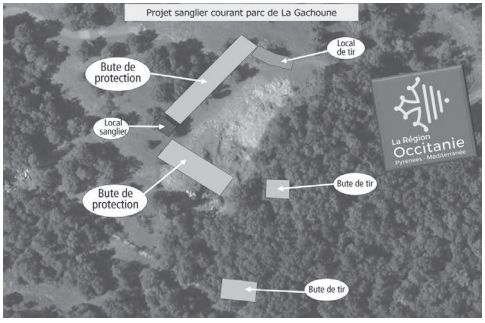

AU PLAN DÉPARTEMENTAL

Le permis national à 200 €, s'il facilite les échanges et la mobilité des chasseurs n'a pas que des avantages. C'est en effet, comme évoqué plus haut, un permis tous gibiers. D'une part, les anciens titulaires du permis national contribuaient aux dégâts par l'intermédiaire d'un fond de péréquation lorsqu'ils étaient chasseurs de grand gibier. Ce n'est plus le cas. En outre, beaucoup de titulaires de permis bi-départementaux prendront le permis à 200 €, aggravant ainsi le déficit.

La réponse du législateur est l'instauration d'une **taxe à l'hectare**, laissant aux Fédérations Départementales ce sujet brûlant !

En Aveyron, nous ignorons l'impact des nouvelles mesures. En réunion de secteur le principe de pollueur-payeur a été confirmé, sachant que 10 % des communes sont responsables de 40 % des dégâts.

Trop de chasseurs sont dépassés par des populations de sangliers impossibles à contenir. Il faut aussi se souvenir d'un temps pas si lointain ou

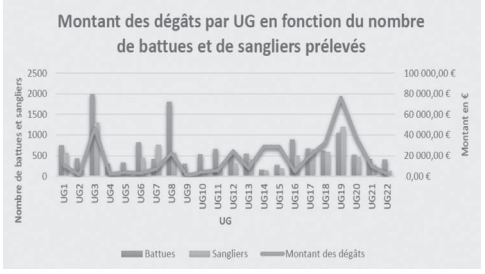

enclos de reproduction et lâchers de sujets ONCFS paraissaient logiques et inoffensifs...

Trop de conflits liés à la chasse du sanglier nous ont mobilisés cette année. Grâce à une quinzaine de réunions, des solutions pérennes ont été trouvées et le dialogue agriculteurs-chasseurs renoué. Il est rappelé que c'est avant tout le rôle des **Unités de Gestion**.

Le Président insiste sur le fait qu'il faut chasser le sanglier le plus possible et pas seulement de temps

en temps comme c'est le cas dans certains secteurs. Il faut impérativement **ramener les populations de sangliers à un seuil tolérable pour tous.**

La FNC désirait prolonger la chasse du sanglier en mars ce qui n'a pas été possible faute d'unanimité. Tout doit être mis en œuvre, en particulier les tirs d'été, car **le compte dégâts est à nouveau déficitaire.**

La FDC12 a entrepris un important effort de réduction des coûts. **Bernard Blanchy**, responsable du Service technique, dont il a été avec Bernard Bourgeon le créateur, ne sera pas remplacé. La FDC12 le remercie chaleureusement de son engagement et de sa compétence. C'est après Didier Béteille un de nos piliers qui s'éloigne.

Nous assurons, par l'intermédiaire des Administrateurs locaux de nombreuses permanences à Millau. Plus généralement, nous sommes une des Fédérations les plus actives en communication : réseau sociaux, presse locale, interventions auprès des scolaires et du grand public. Le Département et le Président Galliard sont à nos côtés.

A signaler : la création de l'association **« Chasse au féminin »** qui résulte logiquement de la présence de plus en plus importante de chasseresses dans nos rangs.

Sécurité

Depuis 2018, grâce au centre de la Gachoune, nos formations à la sécurité sont complétées par des situations de terrain grâce aux Techniciens de la FDC12. Mr Denis Blanc assure une formation chasse à l'approche. Outre la sécurité, d'autres formations sont à la disposition des chasseurs (retrouvez-les sur notre site internet www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/)

Permis de chasser

Toujours plus de candidats. 431 (dont 10 % de femmes) en 2018, soit 2 fois plus qu'il y a 10 ans (216 inscrits en 2008). Nouveau cette année, une brochure explicative est offerte à chaque candidat.

La Venaison

Elle n'a pas, dans notre département, le succès qui devrait être le sien compte tenu de son abondance et de ses qualités nutritionnelles. Une action est menée auprès des grands Chefs et auprès de la Chambre des Métiers (avec formation sur l'examen qualitatif). Sont en projet des cours de cuisine avec des Chefs.

PETIT GIBIER

Il est évident que les « protecteurs de la nature » dédaignent les espèces chassables : lapin, lièvre, perdrix ne suscitent aucune indignation de leur part, à l'opposé d'animaux protégés de façon discutable.

Le gibier est bien un élément de la biodiversité mais malgré nos efforts et l'argent dépensé, notre investissement est ruiné par les pratiques agricoles modernes : pesticides, engins de récolte, drainages, etc... Noter que nos aménagements de terrain ne profitent pas exclusivement au gibier, les pièges photos en bordures des mares le prouvent.

Nous allons continuer notre collaboration avec les organismes scientifiques habituels : ONCFS, IMPCF....

Le lapin de garenne

Il est présent dans quelques rares Sociétés mais dans l'ensemble disparait en pleine nature préférant les zones urbaines. Bien que, à la fois gibier et nourriture d'espèces protégées, le lapin ne semble pas être une priorité « écologique ». Jean-Robert Evesque et son équipe de l'Anclatra continuent leur action de réintroduction avec persévérance.

Le lièvre

Il se porte mal en Aveyron, avec des effectifs fluctuants et généralement en baisse. Maladies, fauchage précoces et dévastateurs se joignent à la prolifération du renard que les comptages nocturnes confirment. A cet égard, il faut souligner l'action de l'AGPPAA, Association des piégeurs aveyronnais dont le rôle est fondamental et les effectifs trop faibles.

La perdrix rouge

Elle va faire l'objet de nouveaux protocoles après celui du Rougier de Camarès avec l'aide de l'IMPC, le causse Comtal avec l'aide de l'ONCFS et le Millavois sont concernés.

L'introduction du **faisan** sur le territoire de Luc-Flavin est un échec comme les expériences antérieures. Piégeage et nourrissage ne sont pas suffisants, les pratiques agricoles, ici encore, semblent responsables de la disparition des jeunes.

Mauvaise saison pour la **caille des blés** qui semble se sédentariser au Maroc. Elle ne trouve pas chez nous des conditions favorables : uniformité des cultures, peu de haies, déficit en insectes, etc... Quelques expériences, jachères sauvages, engrais verts semblent toutefois avoir un impact.

Les haies sont aussi un facteur sinequanone de présence de turdidés. Nous en plantons 10 km par an, mais globalement nous avons de moins en moins de grives.

Suite aux travaux réalisés avec l'IMPCF et la pose de cales sélectives, le droit de tendre n'est toujours pas transmissible. C'est d'autant plus révoltant, a dit le Président Authier, que l'ensemble des tendeurs aveyronnais tuent moins d'oiseaux qu'une seule éolienne. Et c'est d'autant plus révoltant que nos détracteurs vivant de l'argent des études d'impact et des mesures compensatoires des projets éoliens. Un film « Love me tendelle » a été tourné par les FDC12 et FDC48 que vous pouvez retrouver sur notre chaine You tube. Le dossier de transmission du droit de tendre est à l'étude au Ministère.

La palombe se porte bien et deux millions d'oiseaux ont hiverné dans le Sud-Ouest le long des Pyrénées, preuve que la reproduction a été bonne. En Aveyron, peu de vols importants hormis dans le villefranchois.

De bonnes conditions climatiques ont provoqué l'arrivée des **bécasses** qui ont stationné en décembre avec le temps doux et migré vers des zones plus favorables en janvier puis ont regagné les remises habituelles. La sècheresse de fin d'hiver a engendré de nombreux déplacements.

Oiseaux plus nombreux que la saison précédente avec une meilleure proportion juvénile.

Les deux Clubs de bécassiers rappellent que le retour du carnet de prélèvement est obligatoire.

Le carnet dématérialisé sur téléphone portable est opérationnel en même temps que le document papier traditionnel.

Le déficit hydrique n'a pas favorisé la présence des **bécassines** et les drainages des zones humides sont désastreux pour l'espèce.

GRAND GIBIER

Le sanglier est, bien entendu, le gibier roi. Près de **14.000 sangliers ont été prélevés** lors de la dernière saison soit deux fois plus qu'il y 10 ans.

La population doit être maitrisée et les efforts poursuivis pour la faire baisser.

L'agrainage doit rester un moyen de prévention des dégâts. Un avenant au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est prévu pour l'encadrer de manière plus claire.

Les populations de **chevreuils** se redressent grâce à une saine gestion. La chasse à l'approche est trop négligée, elle peut être source de profits pour les sociétés.

Les **Grands Cervidés** se portent bien, en délaissant parfois les places traditionnelles pour se concentrer ailleurs. Un comptage a été réalisé à Saint-Chély-d'Aubrac, une journée entière, mobilisant 120 personnes, une belle réussite.

Le nombre de nos adhérents chute quelque peu, malgré cela nous constatons un regain d'intérêt auprès d'un public de plus en plus large. Notre devoir est d'accueillir les chasseurs à la recherche d'un territoire.

Tempo Chasse
Venez chasser en Occitanie

On peut proposer des places dans les sociétés sur le site FDC12.

N'hésitez pas à consulter les offres !

COCAGNE

Nous sommes également en contact avec la plateforme **COCAGNE** pour la vente de journée de chasse. Pour s'inscrire : **www.cocagne.fr**

Le Président Authier a chaleureusement remercié l'ensemble des responsables de Sociétés dont la tâche est difficile aussi bien dans les relations avec les non-chasseurs mais quelquefois avec les chasseurs eux-mêmes. Tout en blâmant certains porteurs de critiques que l'on voit peu actifs sur le terrain.

Il a souligné l'intérêt des maisons de la chasse dans la vie des villages en remerciant tous ceux qui ont contribué à leur réalisation. Les élus qui ont favorisé le financement sont également remerciés et d'une manière générale l'ensemble des élus qui nous aident dans la protection de la biodiversité, élus locaux, départementaux et à la Région. L'Administration est toujours à nos côtés.

Enfin, le Président a salué le travail des élus et du personnel de la Fédération qui servent la chasse avec dévouement et passion.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale

BUDGET PREVISIONNEL FDC 2019-2020

Comparatif permis national et départemental Aveyron 2019/2020

Validation nationale	
Cotisation Fédérale	95,00 €
Droit de timbre FDC	4,00 €
Droit de timbre ONCFS	5,00 €
Redevance cynégétique	44,50 €
Timbre Nat Grand Gibier	-
Part FNC	51,50 €
Frais de dossier	5,00 €
Total	205 €

Validation départementale Aveyron		
Cotisation Fédérale	95,00 €	
Droit de timbre FDC	4,00 €	
Droit de timbre ONCFS	5,00 €	
Redevance cynégétique	44,50 €	
-	-	
-	-	
-	-	
Total	148,50 €	56 € de moins que le national
Timbre sanglier	20,00 €	
Total avec sanglier	168,50 €	36 € de moins que le national

PRIX DES ADHÉSIONS

Adhésion chasseur : 95 € + 2,50 € frais de routage ou de transformation de permis initial
Adhésion temporaire : 47,50 € pour 9 jours consécutifs - 24 € pour 3 jours
Cotisation sanglier : 20€ (10€ pour 9 jours consécutifs et 5€ pour 3 jours consécutifs)

Adhésion territoriale	
Identique depuis 2003	200 €
Adhésion « **entente** » à 100€ de base + 100€ par association composant l'entente	
Contrat service complémentaire (garderie, service juridique)	75 €
Supplément pour territoires n'accueillant ni jeunes chasseurs ni chasseurs extérieurs	100 €

Vente assurance renouvelée :

Lors de la validation, il est proposé la vente de l'assurance Responsabilité Civile de base GAN au prix de 22€. L'attestation sera imprimée sur le document de validation du permis.

Pour ceux qui le souhaitent, une extension des garanties pourra se faire directement auprès de la Compagnie (chien, arme, etc...)

L'aide à la location domaniale **est de 15 % et complétée par une participation des chasseurs aveyronnais sous forme** :

- D'adhésion annuelle
- D'adhésion journalière
- Autre formule souhaitée par la Société

Noter que la journée supplémentaire pour pose de clôture est facturée 50 € par jour et par Agent.

Les prix des adhésions sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Générale

OFFRES PROMOTIONNELLES SAISON 2019-2020

Les offres sont reconduites dans les conditions suivantes :

Mesure Nationale

➢ **Nouveaux chasseurs**

- Cotisation fédérale identique sur tout le territoire national (**30 €**)
- **50 %** sur la redevance cynégétique départementale
- Part forfaitaire FNC à **1 €**

Cette validation départementale aura une valeur Nationale.

Mesures Départementales

➢ **Pour les chasseurs de moins de 20 ans** ayant déjà validé pour la première fois en 2018-2019 le permis en Aveyron :

- **47,50 €** correspondant à 50 % de l'adhésion chasseur du département de l'Aveyron pour les validations départementales
- Pas de réduction pour la contribution sanglier, aucune réduction pour les validations temporaires.

➢ **Pour les Sociétés :** accueil d'un **nouveau permis gratuitement la 1ère année,** jeune ou adulte, **ou** un jeune de moins de 20 ans **la 2ème année.**
Subvention de **50 € par nouveau permis**.

➢ **L'opération parrainage** se poursuit. Le parrain doit avoir validé son permis pour le Département de l'Aveyron la saison précédente, le parrainé ne doit pas avoir validé son permis lors des 3 dernières saisons pour le Département de l'Aveyron.

Ils recevront tous les deux 47,50 € pour les validations départementales.

➢ **Pour les anciens chasseurs :** vous êtes ancien chasseur, vous avez arrêté de chasser au moins depuis plus de 3 ans dans l'Aveyron, et souhaitez reprendre votre validation : **Réduction de 47,50 €** si validation d'un permis départemental

Recrutement de chasseurs opération renouvelée
(uniquement en Aveyron)

Sociétés de chasse, prospectez parmi les anciens chasseurs ceux qui sont susceptibles de revalider un permis après 3 ans d'arrêt et parrainez-les pour qu'ils bénéficient de 47,50 € pour une validation départementale pour le Département de l'Aveyron.

Vous recevrez 47,50 € par chasseur.

Les offres promotionnelles sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale

Budget prévisionnel 2019-2020 - Secteur général

Intitulés	Prévisions
Achats et services extérieurs	332.380 €
Dossiers environnementaux	96.250 €
Impôts et taxes	8.260 €
Charges de personnel	609.680 €
Autres charges de gestion courante	140 €
Charges financières	11.960 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	131.470 €
Subventions versées	104.580 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	**1.294.720 €**
Production vendue	39.950 €
Dossiers environnementaux	70.000 €
Subventions d'exploitation	57.000 €
Autres produits de gestion courante	3.000 €
Produits financiers	4.040 €
Transferts de charges	1.500 €
Produits nets sur adhésions	1.188.310 €
Gain partage + compensation bi-départementaux	130.480 €
TOTAL DES PRODUITS	**1.494.280 €**
RESULTAT	+ 199.560 €

Budget prévisionnel 2019-2020 - Secteur dégâts

Intitulés	Prévisions
Achats et services extérieurs	117.730 €
Indemnisations dégâts	340.000 €
Impôts et taxes	1.710 €
Charges de personnel	146.180 €
Autres charges de gestion courante	0 €
Charges financières	30 €
Dotations aux amortissements et provisions	11.100 €
Subventions versées	41.040 €
TOTAL CHARGES DEGATS	**657.790 €**
Vente plan de chasse et matériel	251.040 €
Timbres sangliers	70.800 €
Cotisation proportionnelle aux dégâts	73.540 €
Produits financiers	2.200 €
Taxe à l'UG	87.390 €
TOTAL RECETTES DEGATS	**484.970 €**
RESULTAT	- 172.820 €

	Prix
CEF	80 €
CEI* (prix moyen)	40 €
JCB	40 €
CEM 1	80 €
CEM 2	120 €
CHI Tir Eté	17 €
CHI	17 €
MOF	30 €
MOJ	20 €
MOM	50 €

CEI : 20 € + complément en fonction de la classe d'âge prélevée **au retour** de la carte de prélèvement. **Si pas prélevé, retourner la carte de prélèvement.**

Le Budget prévisionnel est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale

CONTRIBUTION À L'HECTARE PAR UNITÉ DE GESTION 2019-2020

Pour pallier à la suppression du timbre grand gibier national, la Fédération Nationale des Chasseurs a fait inscrire dans la loi, l'obligation pour les Fédérations Départementales d'instaurer une taxe à l'hectare dont devront s'acquitter désormais les sociétés de chasse. C'est la contribution territoriale à l'hectare.

Elle est désormais obligatoire partout en France. La taxe à l'Ha, c'est le principe du **« pollueur/ payeur »** elle vise à responsabiliser les sociétés de chasse qui ont des dégâts pour qu'elles fassent le nécessaire pour baisser le montant des dégâts.

Ce dispositif doit permettre de pallier, pour partie à la perte des timbres grand gibier sur le permis national et la suppression du fonds de péréquation.

Une contribution déjà en place ailleurs en France.

En matière d'indemnisation des dégâts, **le Principe du « pollueur / payeur » a déjà fait ses preuves ailleurs en France.** De l'avis des Présidents qui l'ont mis en place (dans le Gard et dans le Var par exemple) cela a entraîné **une responsabilisation accrue des sociétés de chasse** qui ont eu de fait plus à cœur de faire baisser la note des dégâts. **Soit en augmentant la pression de chasse en chassant plus, soit en étoffant leurs équipes par des renforts extérieurs**. C'est un fait. Cela fonctionne ailleurs.

La taxe à l'hectare a été adoptée à la majorité, 9 voix contre et une abstention

AVENANTS AU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique devra être révisé en 2020.

Cependant, dès à présent, la Loi nous impose dorénavant d'inscrire dans le Schéma l'**obligation du port d'un vêtement fluorescent** pour les chasses collectives et se fait **plus restrictive** concernant la pratique de l'agrainage de dissuasion.

Les avenants suivants sont proposés à l'Assemblée :

Obligation du port d'un vêtement fluorescent

Les participants aux battues au grand gibier et au renard (postés, traqueurs et accompagnateurs), **devront obligatoirement porter un gilet ou une veste ou un couvre-chef de coule ur fluorescente.**

Pratique de l'agrainage

Est approuvé la modification en prévention des dégâts sur l'agrainage : **Seul l'agrainage de dissuasion qui correspond à une distribution visant à réduire les dégâts aux cultures est autorisé.** Cet agrainage ne peut se faire qu'à l'aide de maïs, blé, orge ou triticale. Tout autre apport de nourriture est interdit. Les autres conditions de l'agrainage ne sont pas modifiées

Les avenants au SDGC ont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Générale

DATES D'OUVERTURES ET DE CLÔTURES
Conditions de chasse

Ouverture générale : Dimanche 08 septembre 2019 à 7h00
Clôture générale : 29 février 2020 au soir

Tous les détails, espèce par espèce se trouvent dans le document joint à la validation du permis de chasser.

LAPIN	08 septembre 2019 au 29 janvier 2020
LIÈVRE	29 septembre 2019 au 02 décembre 2019 au soir **Pour les Société qui imposent un PMA, possibilité d'avoir des CPU à prix coutant auprès de la Fédération.**
PERDRIX ROUGE	08 septembre 2019 au 1er décembre 2019 **Suppression du PMA.** **Pour les Société qui imposent un PMA, possibilité d'avoir des CPU à prix coutant auprès de la Fédération.**
PERDRIX GRISE ET FAISAN	08 septembre 2019 au 29 janvier 2020
GIBIER D'EAU	08 septembre 2019 au 31 janvier 2020
GRIVES	08 septembre 2019 au 31 janvier 2020 *Pour février, voir conditions Arrêté ministériel*
COLOMBIDÉS	08 septembre 2019 au 31 janvier 2020 *Pour février, voir conditions Arrêté ministériel*
BECS DROITS	- 08 septembre 2019 au 29 février 2020 : *Les mardis, jeudis et vendredi.* *Uniquement à poste fixe.*
BÉCASSE	08 septembre 2019 au 20 février 2020 PMA : 2/jour – 30/an. **Carte de prélèvement à renseigner sur place et marquage obligatoire par languette adhésive.** **Pour la Bécasse le retour de la carte de prélèvement est obligatoire**

RENARDS

- 1er juin 2019 au 7 septembre 2019
  - Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques figurant au même tableau pour le chevreuil et pour le sanglier
- 08 septembre 2019 au 31 janvier 2020
  - Au cours de cette période, le renard pourra être :
    1. Chassé en battue et à l'approche dans le cadre de l'exécution du plan de chasse du grand gibier ou de la chasse du sanglier et dans les mêmes conditions.
    2. Chassé en battue samedi, dimanche, lundi, mercredi, spécifique au renard avec carnet de battue renseigné.
    3. Chassé par tir à plomb à l'approche ou affut samedi dimanche lundi mercredi.
- Du 1er février 2020 au 29 février 2020
  Chasse du renard **exclusivement en battues** avec carnet de battue, samedi, dimanche, lundi, mercredi (tir à plomb, 6 chasseurs minimum, autorisée en temps de neige).

GRAND GIBIER	Ouverture à l'approche	Ouverture en battues	Clôture
GRANDS CERVIDÉS CERFS ET BICHES + SIKA	du 08/09/2019 au matin au 18/10/2019 au soir (tir individuel, approche affût uniquement)	Samedi 19/10/2019 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	29/02/2020 au soir
CHEVREUILS ET DAIMS	Tir des brocards et Daims à partir du 01/06/2019 au 07/09/2019 au matin	08/09/2019 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	29/02/2020 au soir
	du 01/06/2020 au 30/06/2020 (tir individuel, approche affût uniquement Tir à balles obligatoire		
MOUFLONS	01/09/2019 au matin au 07/09/2019 (tir individuel, approche affût uniquement)	08/09/2019 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	31/01/2020 au soir

LIMITATION DES JOURS DE CHASSE :

La chasse est suspendue 3 jours par semaine : mardi, jeudi et vendredi sauf :

- Jours fériés
- Plan de chasse et renard
- Gibier d'eau, turdidés et becs droit à l'affût matérialisé

Les conditions de chasse pour la petite vènerie et la vènerie sous terre sont soumises à Arrêté Ministériel.

SANGLIERS

➢ **1er juin 2019 – 07 septembre 2019**
Uniquement approche – affût avec autorisation préfectorale
Nouveauté : un poste de tir supplémentaire réservé aux archers.

➢ **15 août 2019 – 07 septembre 2019**
Sur **décision de l'Unité de Gestion**, **battue uniquement.** Conditions fixées par l'Unité de Gestion et retranscrites sur le carnet de battue.

➢ **08 septembre 2019 – 5 janvier 2020**
Chasse autorisée à l'approche, à l'affût et en battues selon Arrêté préfectoral

➢ **Pour une simplification de la règlementation, il sera possible :**
- ➥ Soit de fermer au **05 janvier 2020 au soir**
- ➥ Soit de fermer le **31 janvier 2020 au soir**
- ➥ Possibilité de fixer un nombre de battues sans choix des jours, laissant les 4 jours autorisés
- ➥ Ou possibilité de limiter les jours ce qui ne semble pas être la solution pour répondre à la problématique dégâts

➢ **En février jusqu'au 29 février 2020 :**
Il faut être très réactif sur ce mois de Février. Il y va de la crédibilité des chasseurs avec possibilité 4 jours par semaine.

➢ **06 janvier 2020 au 29 février 2020**
Par Unité de Gestion : 4 jours/semaine au Maximum comme toute la saison

CHASSE AUTORISÉE EN TEMPS DE NEIGE AVEC RESTRICTIONS.

- Nombre de participants supérieur ou égal à 10 (comme le week-end)
- Conditions de neige à noter sur carnet de battue
- **PMA de 5 sangliers/jour (poids, sexe à noter sur carnet).**

SUPERFICIE MINIMALE D'UN SEUL TENANT À 200 HA MAINTENUE POUR L'OBTENTION D'UN CARNET DE BATTUE POUR LA CHASSE AU SANGLIER

Pour des raisons de sécurité, le tir à balle (arme rayée ou lisse) est interdit sur les territoires d'une superficie < 20 Ha

Retour du carnet de battue obligatoire pour l'obtention de celui de la saison 2019-2020

Les propositions de dates d'ouvertures et de fermetures sont adoptées

Modification Règlement Intérieur de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron

La nouvelle Loi prévoit une modification des statuts des Fédérations en ce qui concerne la fusion des comptabilités. Ces modifications devront faire l'objet d'un vote par les Adhérents.

Aussi, le mode de vote sera modifié dans le cas d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

*« En cas de nécessité d'**organiser une Assemblée Générale supplémentaire, le Conseil d'Administration pourra, sur proposition du Président de la Fédération, mettre en œuvre un mode de consultation des adhérents par correspondance ou par voie électronique.***

*Dans l'hypothèse **d'un vote par correspondance**, le bulletin de vote devra être ainsi adressé **accompagné d'une enveloppe opaque et d'une carte d'émargement séparée**. L'enveloppe d'envoi à utiliser pour renvoyer ces documents sera préaffranchie et elle devra être signée au dos par l'adhérent.*

*Dans l'hypothèse **d'une consultation en ligne**, il conviendra que la Fédération **mette à disposition de ses adhérents un site internet dédié** avec une connexion possible grâce à un identifiant personnel.».*

L'Article 8-1 du Règlement Intérieur est modifié comme suit :

Assemblée Générale Extraordinaire : Mode de vote

Dans le cas d'une Assemblée Générale Extraordinaire, toutes les questions figurant à l'ordre du jour seront votées soit par correspondance soit par vote électronique.

La modification du Règlement Intérieur est approuvée à l'unanimité

Cooptation Stéphane Roques Vote à bulletin secret

Lors d'un poste vacant au Conseil d'Administration, et conformément à l'article 5 des statuts, il y a cooptation.

Etienne Tarayre était Administrateur du Séveragais depuis 16 Mai 2004. Fidèle parmi les fidèles de notre ancien Président Marcel Volpelier, qu'il accompagnait dans la plupart de ses déplacements, il a, durant toutes ces années œuvré pour son secteur remplissant parfaitement son rôle au sein du Conseil d'Administration. Etienne a décidé de démissionner de son poste d'Administrateur et a proposé comme successeur **Stéphane ROQUES**.

Stéphane n'est pas un inconnu pour beaucoup d'entre vous, secrétaire de l'AFACCC Aveyron, passionné de chien courant, il pratique la chasse du lièvre au bâton avec sa meute d'ariégeois. Chasseur engagé, il représentera le séveragais et siègera tout naturellement au sein de la commission petit gibier où ses compétences auront toutes leurs places.

Stéphane Roques est coopté à 82 % par l'Assemblée Générale pour finir le mandat d'Etienne TARAYRE

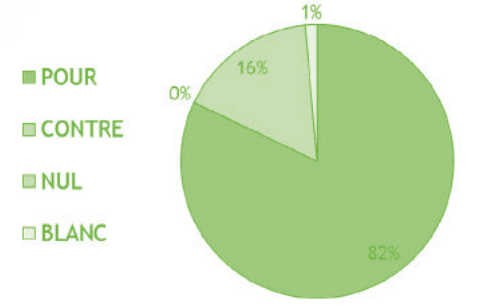

RAPPORT D'ACTIVITE 2018-2019

ADHERENTS TERRITORIAUX: 510

Arrondissements	Adhérents
Secteur Grands Causses	**175**
Secteur Ségala Palanges	**152**
Secteur Bas Quercy	**114**
Secteur Aubrac Vallée du Lot	**68**

ASSOCIATIONS COMMUNALES DE CHASSE AGREEES (A.C.C.A.)

61 A.C.C.A. pour 2018-2019

Il a été validé **11 375 permis en 2018/2019**
contre 11 633 en 2017/2018,
soit une baisse de 2,21 %

Années	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Timbres	12 768	12 464	12 230	12 075	11 841	11 628	11 375

COTISATIONS SANGLIER : 9632 en 2018/2019
contre 9.837 en 2017/2018, (soit – 2,09 %)

Pas de timbre sanglier pour validation nationale. **482** validations nationales dont **405** avec timbre national grand gibier **+ 289** nouveaux chasseurs avec le timbre national grand gibier.

Le pourcentage de chasseurs de sangliers et de grand gibier est de 90,78 % contre 90,59 % en 2017/2018.

SANGLIER TUÉS : saison 2018/2019 : 14.031

Années	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Sangliers tués	7 604	7 950	9 602	10 957	13 368	13 931

DEGATS DE GRAND GIBIER *du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018*

- Indemnisation dégâts : 379.846 € contre 233.612 € en 2016/2017
  Soit +62,59 %

ETAT DES ESPECES NUISIBLES DETRUITES

ESPECES	Renard	Marte	Fouine	Ragondin	Rat Musqué	Corneille	Pie
Louvetiers	17	2	1	21	0	0	4
Vènerie sous terre	432	-	-	-	-	-	-
Piégeurs Gardes	2 943	575	360	1 737	20	673	2 853
TOTAL 2018/2019	**3 143**	**587**	**300**	**1 862**	**37**	**1 098**	**2 992**
TOTAL 2017/2018	3 712	589	301	1 883	37	1 098	2 996

PLAN DE CHASSE LIEVRE

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Superficies	297.917	297.917	296.978	302.749	**307.646**
Nbre de lièvres attribués	7 080	6 840	6 934	6 596	**6 230**
Nbre de lièvres affectés	5 692	5 696	5 740	5 352	**4 717**
Lièvres prélevés	2 814	2 587	2 052	1 583	**1 539**
% (affectés et prélevés)	49,44%	45,42 %	35,75 %	29,58 %	**32,63%**

PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER

CERFS ET BICHES	Attribués	Réalisés	Pourcentage
Cerfs adultes CEM1	149	135	90,60 %
Biches adultes	249	219	87,95 %
Jeunes	190	188	96,32 %
Cerfs indéterminés	499	244	48,90 %
TOTAL	**1087**	**781**	**71,85 %**

CHEVREUILS	Attribués	Réalisés	Pourcentage
TOTAL	**8 927**	**7 446**	**83,41 %**

MOUFLONS	Attribués	Réalisés	Pourcentage
Mouflons femelles	32	27	84,38 %
Mouflons mâles	32	22	68,75 %
Mouflons jeunes	23	15	65,22 %
Mouflons indéterminés	55	30	54,55 %
TOTAL	**142**	**94**	**66,20 %**

TROIS DÉPARTEMENTS ENSEMBLE POUR BAGUER LA REINE DES TOURBIÈRES

La journée interdépartementale de baguage de la bécassine a réuni plus de 50 chasseurs sur le massif de l'Aubrac entre Aveyron, Lozère et Cantal. Il faut dire que la bécassine entreprend actuellement sa migration pré-nuptiale en direction de ses sites de reproduction majoritairement situés dans le nord et le nord-est de l'Europe.

Aussi, les derniers endroits où les tourbières n'ont pas encore été détruites sont-ils des haltes migratoires vitales pour la belle des marais. C'est donc là, les pieds dans la tourbe, sur le chemin du retour des bécassines que les chasseurs Aveyronnais, Lozériens et Cantalou attendent la demoiselle des tourbières pour la capturer et la baguer. L'oiseau cible de cette journée est bien évidement la bécassine sourdre.

Pour l'attraper, il faut faire appel à un chien d'arrêt, disposer d'un bagueur officiel et d'une équipe de bénévoles motivés. L'équipe ainsi constituée, les chiens sont lancés à la recherche des bécassines dans les tourbières et les marais de l'Aubrac. Une fois le chien à l'arrêt, il faut aller très vite et déployer un filet horizontal pour couvrir tout le terrain situé devant le chien. Attention, même si la méthode est au point, il arrive que la bécassine ne soit pas sous le filet, qu'elle s'envole avant la pose du filet ou mettant à profit son plumage mimétique qu'on n'arrive pas à la voir et qu'elle s'envole lorsque l'on retire le filet. Les bécassines sourdes ne sont détectables qu'au chien d'arrêt. D'ailleurs, elles doivent leur sobriquet au fait qu'elles ne s'envolent qu'au dernier moment. C'est cet immobilisme que n'adopte pas sa cousine la bécassine des marais (beaucoup plus instable) qui fait que 99% des oiseaux capturés par cette technique sont des bécassines sourdes. Dès lors, s'en suit une opération de démaillage, des oiseaux capturés.

Enfin l'oiseau avant de retrouver la liberté est mesuré, pesé et bagué. On retiendra que cette année encore, que se sont les Lozériens qui se sont montrés les plus habiles pour capturer et que pas moins de 25 bécassines sourdes ont été baguées. Fait exceptionnel, trois oiseaux déjà bagués par le passé ont été repris, signant par ce fait une certaine fidélité au territoire d'hivernage. Il faut dire que la montagne est belle !

Photo : Laurent Boudinet - Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée - Direction de la communication et de l'information citoyenne

LA RÉGION OCCITANIE
S'ENGAGE POUR LA BIODIVERSITÉ

« La Région Occitanie accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. Sa préservation est une de nos priorités. Pour cela, la Région finance les Parcs Naturels Régionaux et les Réserves Naturelles Régionales. La biodiversité est un patrimoine naturel que nous devons préserver. »

Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

laregion.fr

La Région Occitanie
Pyrénées - Méditerranée